

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan  
au Village historique de Val-Jalbert

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE JEUDI 12 JANVIER À CHAMBORD

Québec, le 13 décembre 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **jeudi 12 janvier, à compter de 19 h 30, à la Salle communautaire de Chambord, au 72, rue de la Montagne à Chambord**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 janvier 2012.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 janvier 2012, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque publique de Chambord, 72-1, boulevard de la Montagne, Chambord ;
- Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, 175, 4<sup>e</sup> avenue, Dolbeau-Mistassini ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 27 janvier 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [centrale-valjalbert@bape.gouv.qc.ca](mailto:centrale-valjalbert@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Louise Bourdages  
Conseillère en communication  
418-643-7447 ou 1-800-463-4732, poste 532

**\*Fiche technique jointe**

### LE PROJET

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean souhaite aménager et exploiter une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une puissance installée de 16 MW, au pied de la chute Ouiatchouan au Parc régional de Val-Jalbert, dans la MRC du Domaine-du-Roy.

Le projet comprend les principales activités suivantes :

- la construction d'un barrage d'une hauteur d'environ 2 m, en amont de la chute Ouiatchouan, et l'aménagement d'une prise d'eau en amont du barrage ;
- le creusage d'un tunnel et l'installation d'une conduite forcée pour acheminer l'eau vers la centrale localisée en aval de la chute Ouiatchouan ;
- la construction d'une centrale munie des équipements nécessaires à la production hydroélectrique ;
- l'aménagement d'un court canal de fuite permettant de retourner l'eau à la rivière Ouiatchouan ;
- l'aménagement de chemins d'accès utilisant principalement des chemins de ferme existants pour accéder au site du barrage et au nouveau poste de transformation près de la ligne 161 kV existante;
- le raccordement électrique entre la centrale et le nouveau poste de transformation ;
- le raccordement entre la centrale et le barrage ainsi qu'au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'étude d'impact, les travaux de construction s'étendraient du printemps 2012 jusqu'à la fin de l'automne 2013. Le coût du projet est estimé à 53 millions de dollars.

### Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

La réalisation du projet aurait des répercussions, notamment sur les milieux biologique et humain ainsi que sur le paysage.

#### Le milieu biologique

Selon l'étude d'impact, les activités du projet génèreraient des pertes d'habitats du poisson dans les différents biefs de la rivière. À titre de compensation, le promoteur réaliserait des aménagements d'habitats de fraie et d'alevinage pour l'Omble de fontaine dans la rivière Ouiatchouan et assurerait un programme de suivi sur une période de cinq ans pour s'assurer de l'efficacité des aménagements réalisés. Enfin, la mise en service de la centrale pourrait avoir un impact sur la mortalité des poissons dévalant accidentellement jusqu'aux turbines; la mise en place de grilles fines en amont de la prise d'eau et d'une passe pour la dévalaison des poissons permettraient de réduire les risques de mortalité.

#### Le milieu humain

Selon le promoteur, les répercussions du projet sur le milieu humain concerneraient, notamment le récréotourisme sur le site de Val-Jalbert et ce, durant les phases de préconstruction et de construction : perturbation de l'ambiance sonore et de la qualité de l'air, augmentation des risques d'accidents à proximité des zones de travaux, hausse de l'achalandage sur les voies de circulation. Afin d'atténuer ces répercussions, le promoteur utiliserait des abats-poussières sur les chemins et des bâches sur les camions et, entre autres, réaliserait des travaux de dynamitage au moment des périodes de moindre dérangement et selon des méthodes qui limiteraient les nuisances sonores. De plus, il s'assurerait de plus de maintenir une concertation constante avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. La réalisation du projet permettrait la création de 164 emplois dans la région, auxquels s'ajouteraient des emplois indirects et induits, pour un total de 281 emplois au cours de la période de construction.

## **Le paysage**

Concernant le paysage, le promoteur considère que le projet occasionnerait quelques modifications de la qualité visuelle de certaines portions de la rivière Ouiatchouan et de divers secteurs du Village historique de Val-Jalbert, de même que quelques transformations de la qualité esthétique de certains champs visuels d'intérêt. Plus particulièrement en phase d'exploitation, la présence du nouveau bâtiment de la centrale modifierait, entre autres, l'aspect visuel du site près du vieux moulin et du talus riverain. Les efforts consentis pour l'harmonisation du bâtiment avec le cadre bâti actuel et son insertion à même une dépression naturelle limiteraient les perturbations visuelles. En outre, la présence d'une terrasse sur le toit de la centrale aurait une incidence positive en offrant une nouvelle ouverture visuelle sur la rivière.

La gestion des débits et le turbinage auraient une incidence sur la qualité visuelle du bief intermédiaire de même que sur l'apparence visuelle des chutes Maligne et Ouiatchouan. Le promoteur préserverait un débit esthétique diurne de  $7 \text{ m}^3/\text{s}$ , lorsque disponible dans la rivière, durant la période de fréquentation touristique du site.

Source : Louise Bourdages, conseillère en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732, poste 532